

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

**Membres absents** : M. HOUPERT

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

#### Charte des jardins partagés de la Ville de Dijon

Madame Modde, au nom de la commission espace public, vie urbaine, tranquillité publique et écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La mise en place du réseau des jardins partagés s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre du plan en faveur de la biodiversité. Les jardins partagés sont issus de démarches, d'initiatives collectives et participatives citoyennes. La Municipalité, notamment avec le concours des commissions de quartiers, soutient ces projets collectifs aux enjeux essentiels pour notre société en matière environnementale, économique, culturelle et de santé.

Les axes développés dans le cadre de ce réseau des jardins partagés se déclinent en plusieurs points :

#### **Axe 1 – Favoriser la biodiversité**

A - Réfléchir le jardin partagé comme un écosystème favorisant la biodiversité en ville et la promotion de la culture de variétés traditionnelles, locales, anciennes ou menacées.

B - Mettre en place un système pertinent et respectueux de l'usage des ressources en eau.

### **Axe 2 – Former les acteurs en valorisant les projets et en sensibilisant les publics**

A – Recommander aux jardiniers et aux référents des jardins de nouvelles techniques de jardinage respectueuses des cycles de vie des sols sans pesticide, l'utilisation du compost...

B – Sensibiliser tous les publics aux questions environnementales, à l'éducation, à l'environnement et à la biodiversité,

### **Axe 3 – Préserver la Santé**

A – S'appuyer sur le jardin partagé pour mener à bien les projets sur l'alimentation, véritable enjeu sociétal en matière de santé et de bien-être.

### **AXE 4 – Créer du lien social**

A – Développer du lien social en favorisant la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle dans le respect, la solidarité des échanges de savoir et d'expérience.

B – Privilégier les projets luttant contre toutes formes de discrimination avec l'accueil de publics « empêchés », de citoyens en processus de désocialisation ou d'isolement.

Je vous demanderai Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

1 – donner votre accord pour la signature de la charte des jardins partagés de Dijon avec les structures référentes ;

2 – approuver le projet de charte des jardins partagés annexé au rapport, et m'autoriser à apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 – m'autoriser à signer la charte définitive ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**